



**Découvrir
FranceConnect**

1

> FranceConnect, c'est quoi ?

- **FranceConnect est un dispositif d'identification qui vous permet de simplifier les démarches en ligne :**
 - En pratique, le bouton FranceConnect affiché sur une administration en ligne vous permet de vous y connecter, sans avoir à créer de compte sur le site
 - Gratuit, il s'appuie sur des comptes certifiés existants
 - Par ailleurs, FranceConnect agit comme un tiers de confiance entre :
 - Vous, internautes majeurs cliquant sur le bouton FranceConnect
 - Les Fournisseurs de Service (FS) : administrations en ligne qui peuvent profiter de la qualité de ces identités pour permettre cette fois-ci d'accéder à leurs propres services
 - Les Fournisseurs d'Identité (FI) : des acteurs ayant distribué à leurs utilisateurs des identités numériques délivrées après vérification des données de leur identité



1

> FranceConnect, c'est quoi ?

- **Ce que FranceConnect apporte ?**

- + SIMPLE

FranceConnect propose à l'utilisateur d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant l'un de ses comptes existants.

Plus besoin de jongler avec une multitude d'identités numériques.

- + SECURISE

FranceConnect ne stocke pas les données personnelles. Seules les données d'identité sont communiquées au service en ligne, dans le respect des contraintes de confidentialité et de manière sécurisée. A chaque connexion, un email est envoyé.

2

> Comment ça marche ?

Accédez simplement à vos services publics en ligne

Un seul bouton. Aucune inscription préalable.

1. Cliquez

sur le bouton FranceConnect



2. Sélectionnez

un compte existant pour vous identifier : Impots.gouv.fr, Ameli.fr, Loggin LaPoste



3. Saisissez

votre identifiant et mot de passe pour le compte sélectionné

4. Vous êtes identifiés

vous êtes désormais reconnu par le service en ligne





3

> S'authentifier avec un des 3 comptes

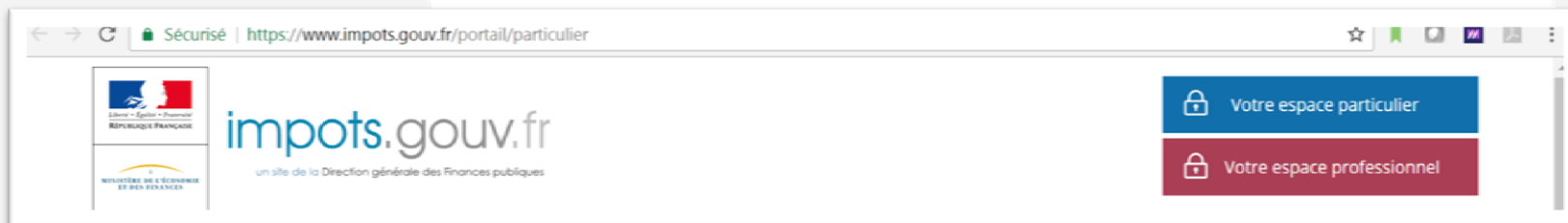
- **La plupart des internautes détiennent déjà des identités numériques, c'est pourquoi FranceConnect s'appuie actuellement sur 3 comptes existants :**
 - celle du compte [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr),
 - celle du compte d'assurance maladie [Améli.fr](https://ameli.fr),
 - celle de La Poste-Loggin.
- **Avec l'une des 3 identités, l'internaute peut accéder à d'autres services que ceux pour lequel cette identité était initialement prévue.**

3

> M'authentifier avec impots.gouv.fr

- S'identifier avec IMPOTS.GOUV

- sur le portail des [impôts impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rendez-vous sur votre « **espace particulier** »



- Puis diriger vous vers « **création de mon espace particulier** »

Création de mon espace particulier

Numéro fiscal ?

Numéro de déclarant en ligne ?

Revenu fiscal de référence ?

Saisissez votre numéro fiscal à 13 chiffres figurant en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus.

Saisissez votre numéro de déclarant en ligne à 7 chiffres figurant en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus.

Vos références

Pour accéder à votre espace personnel

Numéro fiscal:	00 01 123 456 789 C
Déclarant 1:	00 01 123 456 789 C
Déclarant 2:	07 01 987 765 432
Numéro de télédéclarant:	voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence:	26 100
Référence de l'avis:	12 76 1234567 00
Numéro RIP:	01 51 12 1234567890 A
Numéro de rôle:	011 A
Date d'établissement:	08/06/2013
Date de mise en recouvrement:	31/07/2013

À noter : Chaque membre d'un foyer fiscal peut avoir son compte personnel. Si votre conjoint a déjà un identifiant, assurez-vous de prendre le deuxième numéro de déclarant.

3

> M'authentifier avec Ameli.fr

- **Si vous utilisez AMELI.FR**

- sur le portail de l'assurance maladie <http://www.ameli.fr/#>
- Cliquez sur « **compte Ameli, Accédez à votre espace personnel** »
- Puis sur « je crée mon compte »

JE VEUX UN COMPTE

L'espace personnel qui me rend bien des services.

En créant mon compte ameli, je peux :

- Suivre mes remboursements
- Télécharger mes attestations
- Obtenir une carte européenne
- Contacter ma caisse par email

[-> Je découvre mon compte pas à pas](#)

Votre compte ameli vous [play icon] bien des services.

JE CRÉE MON COMPTE

JE RENSEIGNE MES INFORMATIONS PERSONNELLES

Le code provisoire, permettant de créer votre compte ameli, sera envoyé par courrier postal pour plus de sécurité. Vous le recevrez sous 8 jours.

* champ obligatoire

Mon n° de sécurité sociale : * ?

13 caractères (disponible sur vos relevés de remboursement)
Exemple : 1 48 05 99 999 356

Ma date de naissance : *

RETOUR **CONTINUER**

- Enfin renseignez vos informations personnelles (n° de sécurité sociale, date de naissance, nom, et code postal)
- Un code provisoire vous sera envoyé par courrier pour plus de sécurité

Presse | Qui sommes-nous

l'Assurance Maladie

Rechercher

Services en ligne pour les assurés

- Mon compte ameli
- Annuaire santé
- Ameli-santé
- Formulaires

ameli-sante.fr
Informez-vous sur votre santé

compte ameli
Accédez à votre espace personnel

annuaire santé
Trouvez le médecin qui vous convient

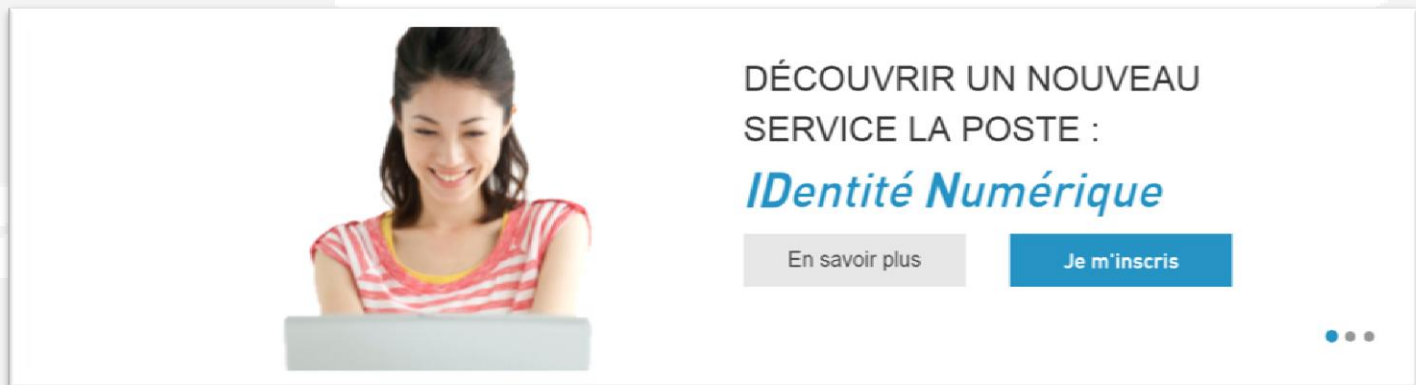
3

> S'authentifier avec un des 3 comptes

- **Si vous utilisez la POSTE**

La Poste est un partenaire FranceConnect. Vous pouvez utiliser votre identité numérique délivrée par La Poste pour bénéficier des services proposés par les administrations en ligne FranceConnectées.

- Pour créer votre identité numérique La Poste, vous pouvez aller sur le portail de La Poste <https://www.idn.laposte.fr/>



- Cliquez sur « je m'inscris » et rentrez votre adresse email et votre mot de passe

> Les avantages de FranceConnect

- **FranceConnect vous facilite les démarches en ligne**

- En évitant de fournir sans cesse les mêmes justificatifs pour diverses démarches
- En évitant de devoir mémoriser et jongler avec de multiples identifiants
- En évitant l'abandon des démarches au moment de la demande de création de compte

- **FranceConnect, c'est :**

- Une connexion facilitée : vous accédez avec l'identifiant et le mot de passe de votre choix à tous les sites de l'administration.
- Une fluidité des parcours web : authentifiés avec FranceConnect, vous êtes automatiquement reconnus d'un site à l'autre (Mairie, Région, fournisseur d'eau, etc).
- L'assurance d'une relation de confiance : des données sécurisées.